

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL D’ATHLÉTISME**



**MERCREDI LE 24 MAI 2023**

**ORGANISÉ PAR LE RSEQ MAURICIE**

**EN COLLABORATION AVEC**

**L’ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS ET**

**L’ASSOCIATION D’ATHLÉTISME DE LA MAURICIE**

Mise à jour : 9 décembre 2022

**Pour participer au championnat régional, chaque école doit obligatoirement fournir trois bénévoles qui prendront en charge la gestion des épreuves de pelouse.**

**DATE :**

Mercredi le 24 mai 2023

**ENDROIT :**

École secondaire des Pionniers

1725, boulevard Du Carmel

Trois-Rivières (Qc)

G8Z 3R8

**HEURE :**

Arrivée des délégations : 9 h 00

Réunion des officiels : 9 h 10

Réunion des entraîneurs : 9 h 10

Début des compétitions : 9 h 30

**RESPONSABLES :**

Coordination : Audrey Michaud

Commissaire : Pierre Thibodeau

**CATÉGORIES :**

Juvénile (16-17-18 ans) : 2004\* – 2005 – 2006 – 2007

Cadet (14-15 ans): 2008 – 2009

Benjamin (12-13 ans): 2010 – 2011

**\* Les élèves nés après le 30 juin 2004 sont admissibles.**

**SURCLASSEMENT :**

Le simple surclassement est permis dans toutes les catégories.

**DÉLÉGATION :**

Chaque école peut inscrire **TROIS** athlètes par épreuve maximum. L’école doit donc faire sa propre sélection. Pour toutes les courses, veuillez inscrire le meilleur temps de vos athlètes pour nous aider à bien les placer dans les vagues.

**ÉPREUVES :**

Un maximum de **TROIS** épreuves par athlète et **UN** relais seront autorisés. Les juvéniles ont la possibilité de faire **DEUX** relais. Les trois épreuves seront réparties comme suit : **deux épreuves de piste et une de pelouse ou deux épreuves de pelouse et une de piste.**

**Les athlètes doivent en tout temps prioriser les épreuves de piste. Ils doivent avertir l’officiel de pelouse lorsqu’ils quittent pour une épreuve de piste.**

**Les épreuves de pelouse doivent être complétées dans le temps prévu à l’horaire. Aucune reprise ne pourra être effectuée après la fin de la période allouée.**

Nombre d’essais : **3** essais pour tous les athlètes en triple saut, en saut en longueur et pour les lancers. Il y aura 3 essais de plus pour les 8 premiers pour les lancers seulement.

**RELAIS :**

Les inscriptions finales des élèves-athlètes pour les relais (ceux qui ne font que les relais, afin de leur attribuer un dossard) devront être ENVOYÉES AU RSEQ MAURICIE EN MÊME TEMPS QUE TOUTES LES AUTRES INSCRIPTIONS EN RESPECTANT LA DATE LIMITE. Tous les relais doivent être composés d’athlètes provenant d’une même école. **En juvénile masculin et féminin, un athlète pourra faire le 4 X 100m et le 4 X 400m.**

**Un seul relais par école par catégorie** sera accepté.

**Le simple surclassement est permis dans les relais sans obligation de surclassement dans les épreuves individuelles.**

**INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions doivent se faire en ligne sur S1 **AU PLUS TARD LE VENDREDI 19 MAI 2023 À MIDI**.

**Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.**

**CORRECTIONS AUX INSCRIPTIONS :**

Les erreurs faites par le comité organisateur seront corrigées à l’arrivée.

**Aucun ajout ne pourra être fait sur place.**

**FRAIS D’INSCRIPTION :**

Un montant de **21,79 $ + tx** par participant inscrit sera facturé à chaque école par le RSEQ Mauricie.

**PISTE :**

La piste est en asphalte et les pistes d’élan des aires de saut également. Les aires de lancers sont en pelouse.

**CRAMPONS :**

Ils sont autorisés jusqu’à 5 mm et 9 mm pour les sauteurs en longueur et triple saut.

N.B. Le saut en hauteur se fait à l’intérieur sans crampons.

**BLOCS DE DÉPART :**

Les blocs de départ sont facultatifs. Si vous voulez en utiliser, vous devez apporter les vôtres.

**PERCHE :**

Il n’y a pas d’installation pour la perche. Les perchistes seront inscrits directement au provincial s’il y a lieu.

**ENGINS :**

Les engins de l’organisation seront autorisés. Cependant, si un athlète veut utiliser son propre engin, il devra le mettre à la disposition des autres lanceurs, et le faire peser par les officiels avant le concours.

**DISQUE ET POIDS :**

Comme nous n’avons pas l’équipement de sécurité approprié (cage), les lancers rotatifs seront interdits.

**DOUCHES :**

Les douches ne seront pas disponibles.

**CAFÉTÉRIA :**

Apportez votre lunch, la cafétéria ne sera pas ouverte.

**RÉCOMPENSES :**

Des médailles à l’effigie du sport étudiant seront remises aux trois premiers de chaque épreuve.

Une bannière sera remise à la meilleure école pour chacune des six catégories, et une autre pour l’ensemble des épreuves.

**TOUS LES ATHLÈTES QUI ONT REMPORTÉ UNE MÉDAILLE ET QUI ONT L’INTENTION DE PARTICIPER AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL DOIVENT OBLIGATOIREMENT REMPLIR ET SIGNER UN FORMULAIRE D’ACCEPTATION D’INSCRIPTION. À LA SUITE DE CETTE CONFIRMATION D’INSCRIPTION, L’ÉCOLE SERA AUTOMATIQUEMENT FACTURÉE POUR L’INSCRIPTION DE SES ATHLÈTES ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA AUTORISÉ. LES SUBSTITUTS POURRONT PARTICIPER SI LES PREMIERS MÉDAILLÉS SE DÉSISTENT OU QUE LA DÉLÉGATION N’EST PAS COMPLÈTE.**

**POINTAGE :**

Première position : 5 points

Deuxième position : 3 points

Troisième position : 1 point

**REMISE DES BANNIÈRES :**

Les athlètes devront être présents lors de la remise des bannières en fin d’après-midi. On demande aux entraîneurs de voir à ce que les élèves-athlètes demeurent jusqu’à la fin.

**JEUX DU QUÉBEC :**

Veuillez prendre note que le championnat régional servira aussi de sélection pour les Jeux du Québec (athlètes nés de 2006 à 2009).

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE :**

Le championnat provincial aura lieu du 9 au 11 juin 2023 à l’école secondaire Rivière-du-Loup.